

COMMUNE DE FOX AMPHOUX

Département du Var

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX-AMPHOUX DU JEUDI 16 JANVIER 2025 A LA MAIRIE

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier à 18H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, Maire.

Etaient présents : M. KONNERT Yves, M. PALAZZOLI Florent, adjoints au maire ;
Mme CAUVET Francine, M. PIRIS Laurent, M. PIGAGLIO Laurent,
Mme BOURGUIGNON Monique, Mme DECROIX Céline,
M. BOURGUIGNON Alain, M. SIBILOT Eric, conseillers municipaux.

Absent : M. SCOZZARI Maurice, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. PIGAGLIO Laurent a été élu secrétaire.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- Création d'un plancher dans les locaux « ancienne cave coopérative » ; demande de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), au titre de l'année 2025,
- Programmation 2025 (régime général de l'aide aux communes) concernant les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour un projet structurant concernant la restructuration des chemins communaux,
- Affaires diverses.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière réunion et l'ordre du jour est examiné.

Création d'un plancher dans les locaux « ancienne cave coopérative » ; demande de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), au titre de l'année 2025 : à l'unanimité des membres présents et au vu du devis estimatif d'un montant HT de 61 220 E il est décidé de demander au titre de la DSIL 2025, une subvention de 33 976 E représentant 55.50% du montant HT. A noter que les services de la Région PACA nous ont déjà octroyé une subvention de 15 000 E (soit 24.50%).

.../...

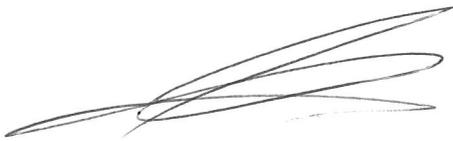
Programmation 2025 (régime général de l'aide aux communes) concernant les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour un projet structurant concernant la restructuration des chemins communaux : à l'unanimité des membres présents et au vu du devis estimatif d'un montant HT de 54 863.70 E, M. le Maire est autorisé à solliciter le Conseil Départemental du Var pour l'octroi d'une subvention de 43 890 E représentant 80% du montant HT.

AFFAIRES DIVERSES :

- Pour info, la construction de la salle polyvalente/association suit son cours.

LA SEANCE EST LEVEE A 19H00

Le secrétaire,



le Maire,

